

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT LICENCE 3

ELECTRONIQUE, ENERGIE Electrique et
AUTOMATIQUE

Année 2024 - 2025

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES



Sommaire

1.	L'UFR Sciences et Techniques	3
2.	Le campus	4
2.1.	Le plan.....	4
2.2.	Localisation des salles d'enseignement	5
3.	Scolarité	6
3.1.	Service de scolarité	6
3.2.	Inscriptions.....	6
3.3.	Validation d'U.E.	6
3.4.	Boite mail UHA	6
3.5.	Le calendrier universitaire	7
3.6.	Les emplois du temps.....	8
3.7.	L'accueil des personnes en situation de handicap	9
3.8.	Les sportifs de haut niveau.....	9
3.9.	Les étudiants salariés	10
3.10.	Les étudiants boursiers	10
3.11.	Etudiants Campus France	11
3.12.	UE Libre	11
3.13.	Lexique des termes universitaires	12
3.14.	Les langues	12
4.	Les modalités de contrôle des connaissances - MCC	13
4.1.	Licence 3 EEA semestre 5	13
4.2.	Licence 3 EEA semestre 6	14
5.	Informations importantes :	15
5.1.	Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :	15
	PIX (nouvelle certification des compétences numériques)	15
5.2.	Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)	15
5.3.	Examens :	15
5.4.	Vie de l'établissement	15

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur :

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Responsable licence 1ère année : Mme Dominique SCHWARTZ

Responsable licence 2ème année : M. Philippe SONNET

Responsables licence 3ème année : M. Abderazik BIROUCHE (EEA) – M. Julien PARMENTIER (chimie)
M. Carmelo PIRRI (physique) – M. François VONAU (parcours renforcé)

Les différents responsables de formation des licences :

Mentions	Parcours	Responsable
EEA	Electronique, Energie Electrique et Automatique Parcours trinational ICS	M. BIROUCHE Abderazik abderazik.birouche@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Mathématiques	Mathématiques et applications	Mme ANICIC Sylvia sylvia.anicic@uha.fr
Mécanique	Mécanique - trinationale Mécatronique	M. HOFFMANN André andre.hoffmann@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence M. KREMBEL Christophe regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leysSENS@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	M. DEGOUTTE Fabrice fabrice.degoutte@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan



FST n°18 Bâtiment K



2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_ 100 à 108 ILL_K_ 201 à 203</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_ TP CHIMIE PHYS ILL_K_ TP CHIMIE MINE ILL_K_ TP CHIMIE ORGA ILL_K_ TP PHYS 1 ILL_K_ TP PHYS 2 ILL_K_ TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_ 110 ETUDIANTS (info en libre service, 24 postes) ILL_K_ 107 INFO ILL_K_ 109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 2^{ème} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_ 1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_ E37 (42 postes) ILL_I_ E39 (27 postes)</p>	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la L3 EEA :
M. Abderazik BIROUCHE / abderazik.birouche@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :
du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité L3 SPI-EEA :
Mme Régine Gschwindenmann, regine.gschwindenmann@uha.fr - 03 89 33 62 12
Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30 (sauf lundi et mercredi).

Mme Gschwindenmann est votre personne référente pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet :
<http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

Inscription administrative : elle vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, ...
Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2024** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident). **ATTENTION la carte PASS CAMPUS vous est indispensable pour entrer dans le bâtiment ainsi que dans les salles de cours.**

Montant des frais annexes	Justification des frais annexes
30 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre service et à une imprimante avec un quota de 200 impressions
15 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre service

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue via un lien qui vous sera envoyé par la scolarité de la FST avant le 15 octobre.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone, ...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 3 dans une université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 23 septembre 2024.**

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**



3.5. Le calendrier universitaire

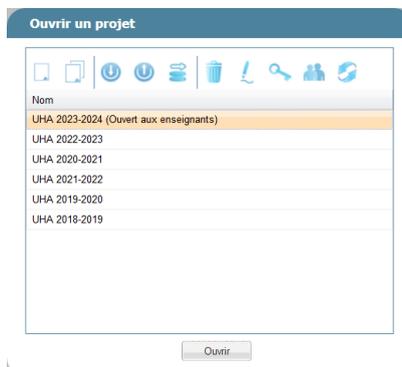
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025 LICENCE 3ème année EEA

SEPT EMBRE 2024		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
D 1		1 M	Début UE Libres	1 V	Toussaint	1 D		1 M	Jour de l'an
L 2		2 M	4	2 S		2 L		2 J	
M 3		3 J		3 D		3 M		3 V	Vacances de Noël
M 4		4 V		4 L		4 M	12	4 S	
J 5		5 S		5 M		5 J		5 D	
V 6		6 D		6 M	8	6 V		6 L	Fermeture Bât.
S 7		7 L		7 J		7 S		7 M	
D 8		8 M		8 V		8 D		8 M	(Travail personnel étudiants)
L 9	Retournée 14h	9 M	5	9 S		9 L		9 J	
M 10	Début cours S5	10 J		10 D		10 M		10 V	
M 11	1	11 V		11 L	Armistice 1918	11 M	13	11 S	
J 12		12 S		12 M		12 J		12 D	
V 13		13 D		13 M	9	13 V		13 L	
S 14		14 L		14 J		14 S		14 M	
D 15		15 M		15 V		15 D		15 M	15
L 16		16 M	6	16 S		16 L		16 J	
M 17		17 J		17 D		17 M		17 V	
M 18	2	18 V		18 L		18 M	14	18 S	
J 19		19 S		19 M		19 J		19 D	
V 20		20 D		20 M	10	20 V		20 L	Début UE Libres
S 21		21 L		21 J		21 S		21 M	
D 22		22 M		22 V		22 D		22 M	16
L 23		23 M	7	23 S		23 L		23 J	
M 24		24 J		24 D		24 M		24 V	
M 25	3	25 V		25 L		25 M		25 S	
J 26		26 S		26 M		26 J		26 D	
V 27		27 D		27 M	11	27 V	Vacances de Noël	27 L	Début cours S6
S 28		28 L	Vacances d'automne	28 J		28 S		28 M	
D 29		29 M		29 V		29 D		29 M	1
L 30		30 M		30 S		30 L		30 J	
		31 J				31 M		31 V	
	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juliet			
1 S		1 S	1 M	1 J	Fête du travail	1 D		1 M	
2 D		2 D	2 M	2 V	Pont si possible	2 L		2 M	
3 L		3 L	3 J	3 S		3 M		3 J	
4 M	2	4 M	4 V	4 D		4 M	17	4 V	Fin 2ème sem.
5 M		5 M	5 S	5 L		5 J		5 S	
6 J		6 J	6 D	6 M		6 V		6 D	
7 V	JURYS S5	7 V	7 L	7 M	13	7 S		7 L	
8 S		8 S	8 M	8 J	Armistice 1945	8 D	Pentecôte	8 M	
9 D		9 D	9 M	9 V	Pont si possible	9 L	L Pentecôte	9 M	
10 L		10 L	10 J	10 S		10 M		10 J	
11 M		11 M	11 V	11 D		11 M	18	11 V	
12 M	3	12 M	12 S	12 L		12 J		12 S	
13 J		13 J	13 D	13 M		13 V		13 D	
14 V		14 V	14 L	14 M	14	14 S		14 L	Fête nationale
15 S		15 S	15 M	15 J		15 D		15 M	
16 D		16 D	16 M	16 V		16 L		16 M	
17 L		17 L	17 J	17 S		17 M		17 J	
18 M	Vacances d'hiver	18 M	18 V	18 D		18 M		18 V	
19 M		19 M	19 S	19 L		19 J	Jury S6 + comp + diplôme	19 S	
20 J		20 J	20 D	20 M		20 V		20 D	
21 V		21 V	21 L	21 M	15	21 S		21 L	
22 S		22 S	22 M	22 J		22 D		22 M	
23 D		23 D	23 M	23 V		23 L		23 M	
24 L		24 L	24 J	24 S		24 M		24 J	
25 M		25 M	25 V	25 D		25 M		25 V	
26 M	4	26 M	26 S	26 L		26 J		26 S	
27 J		27 J	27 D	27 M		27 V		27 D	
28 V		28 V	28 L	28 M	16	28 S		28 L	
		29 S	29 M	29 J	Ascension	29 D		29 M	
		30 D	30 M	30 V	Pont si possible	30 L		30 M	
		31 L		31 S				31 J	

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Groupes d'étudiants" (dossier FST) en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE 3". Cliquer sur votre filière : L3 SPI-EEA.

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).

Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers, ...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable de L3, au Directeur de la FST ou à la scolarité.

Si vous vous rendez compte qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la**.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth
3 rue des Frères Lumière
68 093 Mulhouse Cedex
Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92
Fax : +33 (0)3 89 33 66 95
Courriel : suaps@uha.fr
Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>



3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un **formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session.**

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues.**

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés, le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard cinq jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres (www.uelibres.uha.fr)

Périodes d'inscription :

- Pour les UE annuelles et celles ne fonctionnant qu'au S1 : du 16 septembre au 13 octobre 2024
- Pour les UE fonctionnant qu'au S2 : la semaine du 20 janvier 2025

Attention : passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Début des cours :

- Pour les UE débutant au S1 et annuelles : la semaine du 30 septembre 2024
- Pour les UE débutant au S2 : la semaine du 20 janvier 2025.

Rappel : l'UE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et vaut 3 ECTS (autant qu'une UE fondamentale). Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2^e semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....

3.13. Lexique des termes universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi.

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen Commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais ou l'Allemand.

4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC

4.1. Licence 3 EEA semestre 5

Modalités de Contrôle des Connaissances	
DOMAINE	SCIENCE S ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	Numérique et Industrie du Futur
Intitulé	Licence SPI Parcours Electronique Energie électrique et Automatique
A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023	
(Approuvées par le conseil FST du 15/06/2023 et par la CFVU du 22/06/2023)	

Fiche semestre 5															
Bloc de connaissances	Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisations	Contrôle continu	Détail du CC	Coef CC	Coef UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale		
Fondamentales	13AUINFO	UE INFORMATIQUE		3 évaluations minimum []	EC1	2	2	4	10	8	12		50		
	13APPROC	ECUE Base de la programmation C++			Examens TP	1	2								
	13APLINJ	ECUE Introduction à Linux			EC1	2	1		6	6	8				
		UE MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES		3 évaluations minimum []	Examens TD	2	1	4	12	10	8		68		
		ECUE Analyse numérique			Examens TP	1	1								
		ECUE Analyse de données			EC1	2	1		12	10	16				
		13AUTS15	UE TRAITEMENT DU SIGNAL		3 évaluations minimum []	EC1	2	4	12	10	12		54		
		13APMAT5	ECUE Mathématiques du signal			Examens TP	1	2							
		13APCELE5	ECUE Electronique générale			EC1	1	1		10	10				
		13AUIND1	UE INFORMATIQUE INDUSTRIELLE 1		3 évaluations minimum []	Note Projet	1	3	6	6	6	12		68	
	13APRASP	ECUE Rasp / Arduino		Examens TP		1	1								
	13APMIC5	ECUE Microcontrôleur		EC1		2	2		16	16	12				
	13AUMOD5	UE MODELISATION		2 évaluations minimum []	EC1	1	3	8	10	12		30			
					Examens TP	1	2								
	13AUUEL5	CHOIX SEMESTRE 5 UE ELECTROTECHNIQUE	Info	2 évaluations minimum []	EC1	1	2	3	10	8	12		30		
	ou 13SUCLE5	OU UE 2CLE				Examens TP	1	1	ou	ou					ou 30
						Rapport	1								
					Soutenance	2	2	3	12	10	8		ou 30		
					Réalisation	2	2	3							
	13AUINT5	OU UE PROGRAMMATION INTERNET		2 évaluations minimum []	EC1	1	2	3	12	10	8		30		
					Examens TP	1	1	ou	ou						
Trans versales	13AUMETH	UE METHODOLOGIE		Selon modalités SIO			1	3					26		
	13SPOOC5	ECUE Recherche documentaire (SCD mod. 2 savoir chercher)			***					2					
	13SPOID5	ECUE Didactiques des sciences	P + Excell PC + MECA			Soutenance					20				
	13AULAN5	UE LANGUE S5				****			3			24			
TOTAUX SEMESTRE 5					CHOIX UE ELECTROTECHNIQUE			30	102	140	104		346		
					CHOIX UE 2 CLE			30	104	142	100		346		
					CHOIX PROGRAMMATION INT			30	104	142	100		346		

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Evaluations possibles, définies en début d'année universitaire par les enseignants concernés (aucune évaluation ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'UE) :

- Note d'écrits

- Note de TP : les notes de tp peuvent être composées de rapports, d'oraux ou de tp test

- Note de projet : en fonction de la nature des projets, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

- Note de réalisation : en fonction des réalisations, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : après signature d'un contrat spécifique, une épreuve de substitution finale écrite de 2h ou une épreuve orale, sera organisée.

L'étudiant dispensé devra être présent à tous les TP, sauf mention particulière précisée dans le contrat pédagogique, vues avec le responsable de filière.

*** Recherche documentaire : l'absence entraîne un ajournement à l'UE METHODOLOGIE, quelle que soit la note.

**** Pas de note, niveau de langue validé par les enseignants.

Objectifs à atteindre: A1 pour les débutants, B1 pour les continuants. Possibilité de passer une certification en langue allemande par le biais de l'institut Goethe.

4.2. Licence 3 EEA semestre 6

Modalités de Contrôle des Connaissances														
DOMAINE	SCIENTIFICS ET TECHNOLOGIE, SANTE													
CHAMP	Numérique et Industrie du Futur													
Intitulé	Licence SPI Parcours Electronique Energie électrique et Automatique													
A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023														
(Approuvées par le conseil FST du 15/06/2023 et par la CFVU du 22/06/2023)														
Fiche semestre 6														
Bloc de connaissances	Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Contrôle continu	Détail du CC	Coeff CC	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale	
Fondamentales	13AUIPIG6	UE PROGRAMMATION OBJET		3 évaluations minimum []	Rapports TP Examen TP EC1	1 2 3	2	4	12	10	16		38	
	13AUIINT6	UE INSTRUMENTATION		3 évaluations minimum []	EC1 Examen TD Examen TP	2 1 1	2	4	16	16	12		44	
	13AUIIND2 13API2C	UE INFORMATIQUE INDUSTRIELLE 2 ECUE I2C, SPI		3 évaluations minimum []	EC1 Examens TP	2 1	3 1	6	12	10	8		60	
	13APRES	ECUE Réseau			EC1 Examens TP	2 1	1		12	10	8			
	13AUIASSE	UE SYSTEMES ASSERVISSEMENT		3 évaluations minimum []	Rapports TP Examen de TP EC1	1 2 3	2	4	10	8	12		30	
	13AUIPRO6 13AUIPRO	UE PROJET ECUE Projet tutoré (*)		2 évaluations minimum []	Rapport Réalisation Présentation	1 1 1	2	3					100	110
	13APART	ECUE Etat de l'art			Oral		1		6	4				
	13AUIVDL	CHOIX SEMESTRE 6 UE VHDL		2 évaluations minimum []	EC1 Examens TD Examens TP	2 1 1	2	3	12	10	8			30
	ou 13AUIENR	OU UE ENR		2 évaluations minimum []	EC1 Examen TP	1 1	2	3	12	10	8		ou	30
	Transversales	13AUILAG6	UE LANGUE S6		Contrôles TD []	****			3		24			24
	13AUILIBR	UE LIBRE		2 d'évaluation définies par les en	Modalités définies par le responsable de		1	3		24			24	
Totaux SEMESTRE 6								30	80	116	64	100	360	

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Evaluations possibles, définies en début d'année universitaire par les enseignants concernés (aucune évaluation ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'UE) :

- Note d'écrits

- Note de TP : les notes de tp peuvent être composées de rapports, d'oraux ou de tp test

- Note de projet : en fonction de la nature des projets, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

- Note de réalisation : en fonction des réalisations, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : après signature d'un contrat spécifique, une épreuve de substitution finale écrite de 2h ou une épreuve orale, sera organisée.

L'étudiant dispensé devra être présent à tous les TP, sauf mention particulière précisée dans le contrat pédagogique, vues avec le responsable de filière.

(*) : Suivi : 1h TD/étudiant

**** Pas de note, niveau de langue validé par les enseignants.

Objectifs à atteindre: A1 pour les débutants, B1 pour les continuants. Possibilité de passer une certification en langue allemande par le biais de l'institut Goethe.

5. Informations importantes :

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

5.2 Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3 Examens :

Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens.

Chaque étudiant doit être en possession de sa propre calculatrice de type « collègue ».

Contrôle intermédiaire ou de TD :

La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.4 Vie de l'établissement

COORDONNÉES UTILES :

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé ([SUMPPS](#)) :

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 64 46



Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 62 18

E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg

1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex

Téléphone : 03 89 33 64 40

E-mail : sio@uha.fr

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,

le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue

Service d'Information et d'Orientation

E-mail : noel.pelletier@uha.fr

Téléphone : 03 89 33 62 93

Référents accueil étudiants internationaux

- Amine Agountaf : amine.agountaf@uha.fr

- Micaeli Louise Da Silva Moreira : micaeli-louise.da-silva-moreira@uha.fr